



Le Président
Maire de Martigues

Martigues, le 22 octobre 2019

Madame Corinne TOURASSE
DREAL PACA
16, rue Zattara
CS 70248
13331 MARSEILLE CEDEX 03

DIRECTION DES RÉGIES
Service Collecte et Traitement des Déchets
Dossier suivi par Alice ATAY
T : 04 42 13 25 60
C : collecte.paysdemartigues@ampmetropole.fr
Réf : DT/VC/AA/CI
N° 5547 /2019/ 4607

Objet : Commission de Suivi de Site du Centre de Traitement des Déchets du Vallon du Fou

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion de la Commission de Suivi de Site pour le Centre de Traitement des Déchets du Vallon du Fou se tiendra le

Jeudi 14 novembre 2019, à 14h30,
A l'Hôtel d'Agglomération, rond-point de l'Hôtel de Ville 13500 Martigues,
Espace information, au rez-de-chaussée.

Cette séance se déroulera sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SENATEUR, Sous-préfet de l'Arrondissement d'Istres.

A l'ordre du jour de la réunion :

- mise à jour de l'arrêté préfectoral composant la CSS de l'ISDND sise au lieu-dit "Vallon du Fou" et du règlement intérieur,
- renouvellement du bureau,
- approbation du compte-rendu de la CSS du 8 novembre 2018,
- bilan 2018 et 1^{er} semestre 2019,
- bilan des inspections DREAL 2018 et 2019,
- point sur la démarche de gestion aviaire du Centre de Traitement des Déchets du Vallon du Fou,
- point sur le prétraitement des ordures ménagères et gestion des envois,
- questions diverses : projet de valorisation du biogaz, information sur le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux des Bouches du Rhône,
- visite du site.

Dans le cas où vous ne pourriez être ni présent ni suppléé, je vous rappelle que vous avez la possibilité de vous faire représenter en donnant pouvoir à un autre membre de la Commission (document fourni en pièce jointe) afin que le quorum nécessaire à la tenue des votes soit atteint (cf. articles 5.4, 9, 10 et 11 du Règlement Intérieur de la CSS).

L'ensemble des documents suivants vous seront transmis par courrier électronique :

- Arrêté modificatif de la composition de la Commission de Suivi de Site pour l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), sise au lieu-dit « Le Vallon du Fou » à Martigues, exploitée par la Métropole Aix Marseille Provence du 17 octobre 2019 ;
- compte-rendu de la réunion de la CSS du 08/11/2018 ;
- support de présentation pour la réunion de la CSS du 14/11/2019 ;
- rapport d'activité 2018 du Centre de Traitement des Déchets du Vallon du Fou ;
- bilan environnemental 2018 du Centre de Traitement des Déchets du Vallon du Fou.

Ils sont tenus à votre disposition en version papier à votre demande.

Conformément à l'article 5.3 du Règlement Intérieur de la CSS, je vous remercie par avance de me transmettre par écrit toute(s) question(s) que vous souhaiteriez pouvoir aborder au cours de la réunion.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} Vice-président,



Henri CAMBESSEDES

1 pièce jointe : pouvoir.

